



## Droit de rétractation de 14 jours

Par **claudine11**, le **08/10/2014** à **15:30**

Bonjour,

suite à un contact sur internet, j'ai accueilli un commercial qui devait m'aider à vendre ma maison. J'ai signé un contrat (pour mettre mon annonce de vente en ligne) ou le vendeur avait lui-même coché une case où était écrit "Je sollicite l'exécution du présent contrat avant la fin du délai de rétractation de 14 jours et reconnais renoncer à exercer ce droit", il a bredouille 2-3 mots sans explications en disant que cette case n'avait pas d'incidences.

j'ai signé et émis 3 chèques de 1000€ échelonnés à partir de Novembre. le lendemain, prise de doutes, j'ai cherché sur le site du vendeur la définition de cette clause, que je n'ai pas trouvée sur leur site internet. Et j'ai envoyé un recommandé de rétractation avec les coupons de rétractation.

je précise que cette société n'a pas mis en ligne ma vente.

le directeur de la sté m'appelle hier pour dire que je ne peux pas exercer mon droit de rétractation.

Je sollicite votre avis pour savoir si oui ou non je peux exercer ce droit, d'autant que rien ne m'a été expliqué, et que visiblement le contrat de service n'a pas encore été effectué. merci